

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2013

DCM N° 13-11-28-2

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2014.

Rapporteur: M. le Maire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2014, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées, dans le cadre du prochain budget.

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique national ou international, ainsi que sur la situation et les perspectives de la Ville.

Le document comporte en particulier un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2014, la situation d'endettement, les perspectives en matière fiscale, et les principaux projets d'investissement pour la Ville, dans un cadre pluriannuel.

I – L'environnement économique et social

A/ Contexte international

La préparation budgétaire 2014 se déroule dans un contexte international contrasté, en dépit d'une reprise modérée de la croissance.

Malgré un rebond de l'activité dans les économies avancées, depuis le début 2013 (respectivement +0,3% et +0,6% aux deux premiers trimestres), la croissance restera modérée, jusqu'en fin d'année. Le maintien de politiques monétaires très expansionnistes, avec des taux directeurs au plus bas historique, permettra une progression des demandes intérieures, d'autant que l'inflation devrait se stabiliser à un niveau bas.

Suite aux politiques d'assainissement budgétaire menées en Europe, la zone euro a renoué avec la croissance, au deuxième trimestre 2013, après six trimestres consécutifs de repli de l'activité. Grâce à la reprise attendue de la demande extérieure, et au desserrement progressif

des restrictions budgétaires, la croissance devrait se poursuivre au rythme suivant : +0,1% au troisième trimestre, puis +0,3% au quatrième, et enfin +0,4% au premier de 2014.

B/ Contexte national

L'activité a rebondi en France au deuxième trimestre 2013 (+0,5%), en raison d'une accélération dans l'industrie, portée par les exportations (+2,9%). Les enquêtes de conjoncture indiquent que le climat des affaires s'améliore dans tous les secteurs. Le PIB retrouverait ainsi son niveau en volume d'avant la crise de 2008.

Face à une demande intérieure peu dynamique, l'accélération des importations des pays avancés, notamment européens, devrait permettre une nette relance de la demande extérieure, au rythme d'environ 1,3% par trimestre jusqu'en fin d'année 2013.

L'emploi marchand devrait cesser de baisser (-24 000 puis -7 000 aux deux derniers trimestres). Avec, par ailleurs, l'augmentation du nombre de contrats aidés (emplois d'avenir notamment), l'emploi total devrait progresser fin 2013 (10 000 créations nettes au 3^{ème} trimestre, et 28 000 au 4^{ème}). Ainsi, selon l'INSEE, le taux de chômage poursuivrait sa hausse jusqu'à 11,0% en octobre, avant de se stabiliser.

Dans ce contexte, la politique nationale de redressement budgétaire et financier, qui s'est accentuée en France depuis un an, se traduira en 2014 par un effort historique de réduction des dépenses publiques.

Dès la présentation du Pacte de confiance et de responsabilité, en juillet 2013, le gouvernement avait précisé les modalités de la participation des collectivités territoriales à la restauration des finances publiques.

Le projet de Loi de Finances pour 2014 est venu confirmer les principaux engagements inscrits au Pacte, et finaliser leur mise en œuvre :

- Sur un total de 15 Mds d'euros d'économies de dépenses publiques, les concours de l'Etat aux collectivités baisseront de 1,5 Mds d'euros, dont 840 millions pour les communes et intercommunalités (en principe, au prorata des recettes de fonctionnement) ; en conséquence, la baisse globale est de 3,1%, et en particulier de 3,3% pour la DGF ; cette baisse est définitive, et sera doublée en 2015 ;
- Les dispositifs de péréquation sont renforcés : au sein de cette DGF en baisse, la part des dotations de péréquation augmente de 120 M€ ; le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) passe de 360 à 570 M€, et le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) augmente de 230 à 250 M€.

Des incertitudes demeurent cependant, quant à l'impact de ces dispositions pour les collectivités, prises individuellement ; notamment, compte tenu des nouveaux mécanismes de péréquation envisagés (prise en compte du critère de revenu par habitant, modification des plafonds de prélèvement et des seuils de reversement).

Par ailleurs, le PLF 2014 indique des dispositions dont il sera nécessaire de tenir compte :

- L'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C, et la hausse des

cotisations employeurs à la Caisse de retraite des agents des collectivités (CNRACL) ;

- La hausse du taux normal de TVA de 19,6 à 20,0%, mais sans actualisation immédiate du taux de remboursement du FCTVA pour les communes.

En revanche, l'accès à l'emprunt pour les collectivités locales s'est amélioré dès 2013, et la contrainte devrait se desserrer encore en 2014. En effet, l'arrivée de la Banque Postale sur le marché des collectivités locales, la diversification de l'offre (enveloppes à long terme de la CDC et de la BEI, recours direct au marché obligataire) et la création récente de l'Agence de financement des collectivités locales, permettront de répondre aux besoins de financement à moyen ou long terme.

C/ Contexte régional et local

Malgré le retournement progressif des principaux indicateurs socio-économiques au plan national, la région Lorraine affichait encore, à l'été 2013, une situation économique difficile (*INSEE Conjoncture Lorraine – deuxième trimestre 2013, novembre 2013*) :

- Tendances régionales en baisse, sur les deux derniers trimestres : l'emploi salarié marchand et les offres d'emploi, les créations d'entreprises, les logements autorisés ou commencés ; au deuxième trimestre, les nuitées d'hôtellerie sont également en recul ;
- Egalement en évolution défavorable : le nombre de demandeurs d'emplois (toutes catégories) et le taux de chômage (à 11,0%), l'activité précaire (intérimaires et activité à temps partiel).

Cette situation concerne évidemment aussi la capitale régionale qui, malgré son rôle de moteur économique et d'attractivité, voit les situations sociales de ses habitants se dégrader.

Pour autant, et malgré l'impact désormais complet des restructurations militaires décidées en 2009 avec la perte de 5 000 emplois militaires directs sur l'agglomération, la situation économique de la ville et l'agglomération messine demeure plus favorable que celle du reste de la région Lorraine. Le taux de chômage s'établit à 10,7% pour Metz au 2^{ème} trimestre 2013, contre 11,0% en moyenne.

Ainsi, et malgré ces départs, Metz se défend face à la crise, pas seulement du fait de la stabilité de ses emplois (84% des salariés en CDI ou en secteur public) mais aussi en raison de son dynamisme métropolitain. La vigueur dans la création d'entreprise ne se dément pas, avec 1 068 nouveaux établissements en 2012. Elle résiste mieux que sa zone d'emploi, le coût de la crise se chiffre, entre 2007 et 2012, à 779 emplois, soit moins de 1% des 80 143 emplois comptabilisés à Metz en 2012. Le nombre de demandeurs d'emploi reste élevé mais des signes précurseurs, sur l'intérim ou le taux d'utilisation des capacités de production, sont en légère amélioration au second semestre 2013.

Confrontée aux enjeux de la ré-industrialisation, à la nécessité de développement de nouvelles filières d'excellence et aux potentialités fortes de ses pôles urbains, les acteurs régionaux et l'Etat se sont mobilisés en 2013 autour d'une démarche de contractualisation innovante.

Le Pacte Lorraine, contrat particulier Etat-Lorraine pour 2014-2016, prévoit le soutien national à l'émergence de la vallée des matériaux, de l'énergie et des procédés, à la recherche-

développement et aux transferts de technologies (IRT Matériaux et Procédés, CEA Tech, Institut La Fayette), à l'équipement dans le domaine de la santé, à la formation dans le domaine vétérinaire et agroalimentaire pour l'agglomération de Metz. Dans ce cadre, 300M€ sont apportés par l'Etat et la Région, servant de levier à 1,6Md€ d'investissements publics et privés.

De même, l'Etat a confirmé la mise en œuvre effective du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense, signé en 2009 suite aux restructurations militaires, et notamment le volet relatif au transfert de 1 500 emplois publics.

II- Le cadre budgétaire pour 2014

Amenée, comme toutes les collectivités locales, à faire face à un contexte économique difficile et à son corollaire, la baisse des recettes de l'Etat, la **Ville de Metz demeure pourtant dans une situation spécifique, qui tient à la qualité de ses « fondamentaux » financiers.**

Relayée par la presse spécialisée, Metz peut se prévaloir d'une situation financière consolidée par des choix de gestion rigoureux maintenus sur le long terme.

Cette situation se caractérise au travers de 3 indicateurs-clés :

- Le niveau de fiscalité locale qui se situe largement en dessous de la moyenne de la classe des villes de taille comparable (produit par habitant -23% pour la TH et -42% pour la TFB, par rapport à la moyenne) ;
- L'épargne brute qui permet à la Ville d'investir durablement, grâce notamment aux ressources que lui apporte l'UEM, dont elle est l'actionnaire principal ;
- Le niveau d'endettement qui est l'un des plus bas de la strate, et qui représente fin 2012 un montant par habitant plus de 10 fois inférieur à la moyenne des villes comparables (88€ contre 1 081€ en moyenne).

Au cours des années passées, ces fondamentaux ont été consolidés et amplifiés, **notamment au travers de la revalorisation de l'activité de l'UEM et son orientation vers des secteurs stratégiques porteurs d'avenir.**

L'équilibre budgétaire 2014 s'inscrit donc dans cette réalité d'une collectivité forte sur ses bases, devant faire face néanmoins à la réduction rapide d'une partie de ses ressources externes.

A / Des recettes de fonctionnement limitées du fait de la baisse des dotations d'Etat et du maintien d'une fiscalité modérée

L'exigence de redressement des comptes publics et la modération de la fiscalité locale génèrent des contraintes majeures dans la construction budgétaire de la ville de Metz.

Ces deux facteurs, l'un subi et l'autre assumé, se cumulent et imposent des efforts particuliers de rigueur et une gestion particulièrement stricte.

Concrètement, l'année 2014 se caractérisera par :

- **une baisse prévisionnelle des dotations de l'Etat (-1,12 M€) ;**
- **la décision, pour la 4^{ème} année consécutive, de ne pas modifier la fiscalité locale.**

Ainsi, la ville de Metz restera l'une des Villes les moins imposées de la strate. L'évolution du produit des contributions sera limitée à la variation des valeurs locatives et du nombre de logements.

Comme les années précédentes, ces contraintes justifieront l'obligation de solliciter les partenaires de la collectivité, avec notamment la poursuite de la recherche de financements complémentaires (subventions, mécénat).

En conséquence, les recettes de fonctionnement pourraient évoluer de **+1,42%** pour atteindre un montant de 160,6 M€.

B / Des dépenses de fonctionnement indexées sur les recettes

Pour un certain nombre de postes budgétaires, des augmentations s'imposent mécaniquement à la ville :

- **la masse salariale, bien qu'évolutive, sera fortement contenue afin de se limiter à une évolution de +1,8%**, dont la moitié est due au GVT ; l'objectif demeure celui d'une évolution limitée à +1,5% en 2015, soit un taux d'évolution bien inférieur à celui de l'évolution tendancielle des dépenses (cf. graphique ci-dessous) ;
- la nécessité de budgéter les coûts de fonctionnement supplémentaires liés à des priorités municipales (Maison de la petite enfance de l'Amphithéâtre, BAM, réforme des rythmes scolaires) ;
- l'exigence d'actualisation de certains prix, tenant compte d'une inflation annoncée autour de +1,3% et d'évolutions liées à certains tarifs, en particulier pour les dépenses obligatoires (énergies, fluides, carburants).

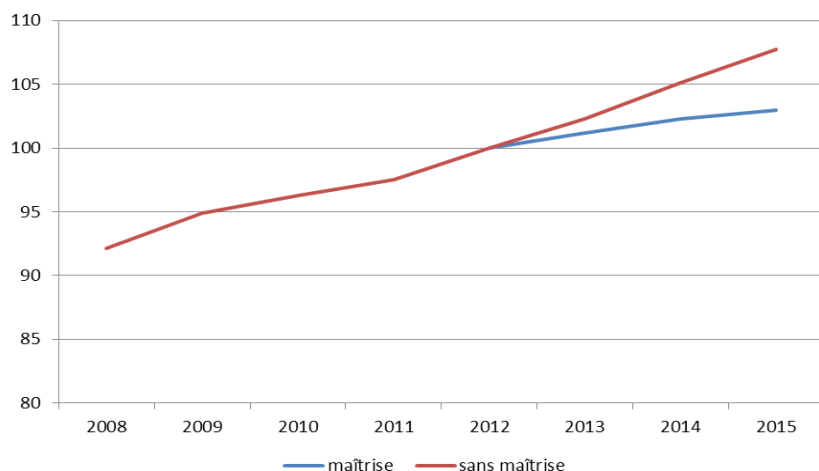
Certains postes budgétaires seront maintenus à valeur constante, voire diminueront de façon importante :

- une répartition de l'effort budgétaire dans le cadre d'enveloppes normées sollicitant la participation des organismes associés (EPCC Metz en scène, CCAS, ONL, MMD,...) ;
- des charges générales (achats et prestations) et des dépenses courantes (subventions) qui seront nécessairement contraintes en globalité, et pour certaines, revues à la baisse.

En résumé, l'indexation de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur des recettes limitées, conduira à proposer des dépenses de fonctionnement à 149,0 M€, en hausse de **+1,39%** seulement.

effets de la maîtrise de la masse salariale,

2012=base 100, corrigé des effet statutaires



C / Un solde de fonctionnement et des possibilités de financement qui préservent la capacité d'investir de la ville de Metz

Selon ces prévisions :

- l'épargne brute augmente de 1,86%, à environ 11,6 M€. Elle contribue au financement du programme d'investissements de la Ville à hauteur de 27,9% ;
- 7,0 M€ de ressources propres (placements) seront encore inscrits en recettes de la section d'investissement ;
- l'emprunt restera limité à 6,5 M€ pour le financement d'investissements.

En définitive, le volume des investissements projetés pourra s'élever à **41,5 M€**.

III- Les orientations de la Ville de Metz pour 2014

Au tournant de 2014, les grands travaux structurants engagés dans le mandat sont achevés ou en voie de l'être. Il s'agit dès lors de faire vivre ce qui a été construit, et de consacrer les marges de manœuvre disponibles à améliorer la vie quotidienne des Messins dans des domaines qui concourent à la qualité de vie et aux liens entre les habitants.

Face à des ressources financières de plus en plus contraintes, et même si la situation messine est clairement plus favorable que celle d'autres collectivités, une attention scrupuleuse sera portée à la façon dont les services sont rendus à la population, notamment en engrangeant le fruit de réformes d'organisation et d'optimisation des services, pour en réduire le coût sans altérer leur qualité.

A / Garantir le niveau de service et d'intervention sociale

Les contributions à l'effort national de désendettement et local d'équilibre budgétaire préserveront les dispositifs destinés aux plus fragiles des Messins. Les interventions en soutien au monde associatif, aux animations, aux dispositifs d'urgence ou de solidarité ne

pourront être dégradées. La politique d'ouverture et d'accessibilité des services des bibliothèques, socio-culturels, d'animation ou de sport se poursuivront pour installer dans notre ville les facteurs d'autonomie et de solidarité, pour conforter son activité sociale et associative toujours plus riche et porteuse de sens.

D'autres politiques seront conduites sous des formes renouvelées, tel l'exemple des friches culturelles avenue de Blida (TCRM), qui pourront solliciter, comme c'était le cas de Nuit Blanche, divers concours des collectivités et de partenaires privés. Les fêtes de la Mirabelle, ainsi que les animations estivales ou Metz en Fête, se moderniseront pour toucher un public encore plus large.

B / Satisfaire une demande accrue répondant à une politique d'offre

Depuis plusieurs années, les services périscolaires sont devenus incontournables pour un grand nombre de familles. L'exigence en matière de qualité de la restauration scolaire ou de l'encadrement des écoliers pendant la pause méridienne est légitimement prioritaire, et les places en crèche doivent être encore développées pour répondre à la demande des Messins.

En matière d'animation et de manifestations, Metz Plage, Metz Marathon se poursuivront à qualité constante.

Par ailleurs, l'ensemble des politiques de tarification (BMM, restauration scolaire) et d'accessibilité sous condition de ressources (Pass Loisirs, Pass Avant'Age) sera reconduit.

C/ Mutualiser et rationaliser les moyens pour maintenir le « niveau de ville »

Suivant l'exemple des services informatiques avec Metz Métropole, il conviendra d'approfondir la mutualisation des services avec l'agglomération messine.

Metz poursuivra l'intégration des interventions CCAS - CAF - CG57 à destination des plus jeunes, pour capter des concours correspondants à des compétences nationales ou départementales.

En termes de gestion interne, des projets importants de dématérialisation et de mise en commun de moyens d'impression permettent de réaliser des économies substantielles.

Des investissements sont également prévus pour réduire la consommation de carburant du parc auto, non seulement en le rajeunissant mais également en choisissant des véhicules plus économes. Les machines assurant la propreté seront renouvelées en conséquence, et les locaux des agents seront concentrés et modernisés.

D/ Entretenir une dynamique d'investissement durable et productif

La dynamique d'investissement enregistrée ces dernières années (268M€ de 2008 à 2013) pourra se poursuivre, à un rythme légèrement moins rapide néanmoins, compte tenu de la position charnière de l'année 2014, au regard du calendrier électoral. Cette dynamique contribue à soutenir l'activité économique de l'agglomération et au-delà.

L'organisation des services permet, graduellement depuis 2011, de meilleures prévisions, réalisations et évaluations de l'investissement municipal.

Le budget d'investissement doit exprimer fidèlement la capacité à faire de la ville, et les arbitrages sont réalisés dans le sens de promouvoir des équipements vecteurs d'économies

(efficacité énergétique des piscines, finalisation du programme pour les écoles, poursuite du programme d'éclairage urbain), de durabilité (jardins familiaux, espaces verts, cours d'eau) et de service à la population (Agora Metz Nord, réaménagement Centre Champagne, enrichissement des collections des BMM, rénovation des centres socio-culturels).

Si Metz dispose aujourd'hui des principaux équipements métropolitains, certains restent à achever (BAM, crèche de l'Amphithéâtre par le CCAS) ou à étendre, comme c'est le cas des déplacements doux (espace de rencontre Toulouse-Charente, passage à niveau de La Patrotte, Plan Vélo).

Par ailleurs, son patrimoine constitue une richesse unanimement reconnue, dont il nous revient d'assurer l'entretien (Porte des Allemands, restauration de monuments historiques). Son identité commerçante est confortée par les aménagements urbains, de voirie et de stationnement (opérations structurantes de voirie, désenclavement de la ZAC des Deux Fontaines).

Enfin, la ville veut renforcer la contribution des quartiers au travers de leurs Comités, pour enrichir les projets municipaux et apporter une expertise d'usage aux aménagements. Les orientations budgétaires prévoient l'augmentation de l'enveloppe allouée aux investissements participatifs qui pourraient s'élever à 1 M€.

Présentation des principaux projets d'investissement

	CP 2014	Total AP
	<i>en k€</i>	<i>en k€</i>
CITOYENNETE ET TRANQUILITE PUBLIQUE		
Construction de la Mairie de Quartier de Bellecroix	205	1 055
Rénovation et aménagements des cimetières	200	799
Aménagement de jardins familiaux	400	-
Budget Participatif des Quartiers	200	1 000
EDUCATION ET EPANOUISSEMENT		
BAM	4 000	15 000
Programme Efficacité énergétique des piscines	2 606	7 501
Restauration des Monuments Historiques	813	9 717
Grosses rénovations des écoles du 1er degré	800	5 629
Programme Efficacité énergétique des écoles	590	3 736
Rénovation des Centres socio-culturels	776	3 581
Aménagement de locaux associatifs (immeuble Hauts de Vallières)	291	-
Création, rénovation de restaurants scolaires	900	7 522
Porte des Allemands	1 600	3 746
Agora Metz Nord-Patrotte	800	10 000
Enrichissement des collections de Bibliothèques-Médiathèques	300	1 200
CROISSANCE ET RAYONNEMENT		
Projet urbain de La Patrotte	1 000	6 500
Création, rénovation des espaces verts	290	2 434
MOBILITE ET ESPACE PUBLIC		
Réseaux d'eaux usées et pluviales du Marché Couvert	150	-
Suppression du passage à niveau de La Patrotte	517	7 838
Plan Vélo	1 400	9 203
Opérations structurantes de voirie	1 200	11 406
Réseau d'éclairage urbain	1 620	8 210
Reconstruction du pont Lothaire	800	3 000
Désenclavement de la Zac des Deux Fontaines	800	-

La synthèse budgétaire pour 2014

	BP 2013	DOB 2014
<i>Fonctionnement</i>		
dépenses	146 956 161	148 999 000
recettes	158 314 234	160 568 000
épargne brute	11 358 073	11 569 000
<i>Investissement</i>		
dépenses	54 410 209	41 526 000
recettes (<i>hors emprunt et ress. propres</i>)	17 952 136	16 438 000
Besoin de finant sur ressources propres ou ext.	25 100 000	13 519 000
<i>dont ressources propres</i>	<i>16 000 000</i>	<i>6 975 000</i>
<i>dont emprunt</i>	<i>9 100 000</i>	<i>6 544 000</i>
DEPENSES TOTALES	201 366 370	190 525 000
RECETTES TOTALES	201 366 370	190 525 000
ENCOURS de DETTE au 1er janvier	10 929 634	15 606 117

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Locales

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- **DE** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2014, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Général de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Finances
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 9

Décision : SANS VOTE